

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025-03-09-B RTE
APPROBATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

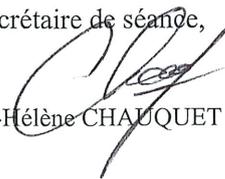
M le Maire indique que le Réseau de Transport d'Electricité (RET) a un linéaire de 23,86 mètres sur le domaine public de la Commune et qu'à ce titre, il convient de fixer un prix du mètre linéaire dans la limite de 0,70 € du mètre. Il est proposé d'autoriser la mise en place de cette redevance d'occupation et de percevoir la recette.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

- **APPROUVE** une redevance d'occupation du domaine public communal par RET
- **VOTE** un tarif linéaire de 0,70€
- **AUTORISE** M le Maire à émettre le titre exécutoire concordant

La Secrétaire de séance,

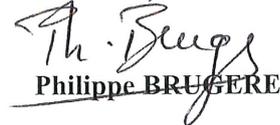
Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 30 juin 2025

Le Maire,


Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20250701-2025-03-09-B-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025